

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2014

Date de la convocation : 3 septembre 2014

Ordre du Jour : 1- PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ECOLES PRIVEES

- 2- DEMANDE DE REMBOURSEMENT ACOMPTE LOCATION SALLE DES FETES DES 19 ET 20 JUILLET 2014 PAR MME ANNICK GUIMAS
- 3- DEMANDE DE SUBVENTION 2014 PAR L'ASSOCIATION DE CHASSE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
- 4- PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU 2013
- 5- PRESENTATION DU COURRIER REÇU POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015
- 6- INFORMATION SUR LE RECOURS EXERCE CONTRE LE PLU
- 7-COMPTE-RENDU DE LA VISITE « DEFENSE INCENDIE » SUR LA COMMUNE
- 8- PROPOSITION A M. DEGUELLE YANNICK DE L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN LONGEANT LA VOIE COMMUNALE
- 9- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille quatorze, le dix septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire.

Présents: Mme BUNEL Nadine, Maire, M. CERCEL Benoît, Mme LURIENNE Magali, adjoints, M. OLIVIER Yoann, Mme DESHOGUES Elodie, M. COUPPEY Gilles, Mmes GEORGES Brigitte, DEROUET Dominique, conseillers municipaux.

Absents excusés : - Mme DELALANDE Annie a donné procuration à Mme BUNEL Nadine
- Mme LEPLUMEY Patricia a donné procuration à Mme LURIENNE Magali
- M. LEMOINE François a donné procuration à Mme DESHOGUES Elodie

Madame DESHOGUES Elodie a été nommée secrétaire.

1- PARTICIPATIONS FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ECOLES PRIVEES :

Madame le Maire :

- informe le Conseil Municipal :
 - du courrier de l'INSTITUTION SEVIGNE pour la participation aux frais de scolarité pour un montant de 3 570 €, pour un enfant en maternelle et cinq enfants en primaire ;
 - que c'est une dépense obligatoire pour les communes qui n'ont pas d'école.
- Demande au Conseil Municipal :
 - de l'autoriser à accorder une subvention de fonctionnement aux écoles privées qui n'ont pas encore demandées pour l'année scolaire 2013/2014 à savoir : L'OGEC école ST PAUL de Granville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- décide d'accorder à l'école privée OGEC Institution Sévigné de Granville une subvention de fonctionnement de 3 570 € pour l'année scolaire 2013/2014 pour les enfants domiciliés à Anctoville-sur-Bosq,

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2014

- autorise Mme le Maire à accorder une subvention aux écoles privées suivantes :
L'OGEC école ST PAUL de Granville.

Monsieur OLIVIER Yoann étant arrivé à 19 h 35 n'a pas pris part à cette délibération.

2- DEMANDE DE REMBOURSEMENT ACOMPTÉ LOCATION SALLE DES FETES DES 19 ET 20 JUILLET 2014 PAR MME ANNICK GUIMAS :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Mme GUEMAS Annick domiciliée, 23, Rue du Vieux Moulin 50400 GRANVILLE du 10 juillet dernier, lui demandant de lui rembourser l'acompte qu'elle avait versé pour la location de la salle des fêtes les 19 et 20 juillet 2014 compte tenu de l'annulation de son repas pour des ennuis de santé.

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE de rembourser, à Mme GUEMAS Annick domiciliée, 23, Rue du Vieux Moulin 50400 GRANVILLE, l'acompte de 110 € qu'elle avait versé, le 14 mai 2014, pour la location de la salle des fêtes les 19 et 20 juillet.

3- DEMANDE DE SUBVENTION 2014 PAR L'ASSOCIATION DE CHASSE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO :

Compte-tenu des documents fournis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association de Chasse d'Anctoville sur Bosco pour l'année 2014.
- Dit que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention sont inscrits au budget primitif 2014, compte 6574.

4- PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU 2013 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la qualité de l'eau pour l'année 2013, envoyé par Monsieur le Président du Syndicat d'A.E.P. de Saint-Planchers et lui demande de se prononcer sur le sujet. Ce rapport est accepté sans observation ni réserve.

5- PRESENTATION DES COURRIERS RECUS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les courriers reçus de Mme BOULET Martine et de Mlle Emmanuelle DESHOGUES pour le recensement de la population 2015.

6- RECOURS EXERCE CONTRE LE PLU :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur le recours exercé contre le PLU.

7- COMPTE-RENDU DE LA VISITE « DEFENSE INCENDIE » SUR LA COMMUNE 2014:

Le SDIS nous a adressé des courriers en 2005 et 2013 faisant le point sur la défense incendie.

RDV a été pris avec le lieutenant Gautier pour visiter les points défense avec les représentants de la commune (Nadine Bunel et François Lemoine)

Les points d'eau existants et confirmés :

Beaufougeray, Jouenne, la ferme du manoir (points d'eau)
Le bourg et le village aux telliers (hydrants)

Les points d'eau à confirmer :

La Turbotière

Il nous a été demandé :

de travailler sur des conventions entre la commune et les particuliers (si ces derniers l'acceptent) pour la mise à disposition des points d'eau assurant la sécurité incendie ;

d'améliorer la visibilité de certains points en posant des panneaux qui les signalent.

Un travail va être effectué pour apporter si possible et à un moindre coût pour la commune des solutions aux manquements en matière d'incendie dans les secteurs cités dans le courrier.

Les réponses possibles :

La mise à disposition de nouveaux points d'eau privés ;

La création de batardeaux sur les cours d'eau (autorisations à demander auprès des organismes gérant les ressources et la qualité de l'eau ;

La pose de nouveaux hydrants si le diamètre de canalisation le permet ;

La création de réserves artificielles.

Nous avons pu constater que l'éparpillement de l'urbanisation sur le territoire communal accentue les difficultés à mettre en place une sécurité incendie. Il est à noter que l'urbanisation du centre bourg telle qu'elle a été décrite dans le PLU va permettre de centraliser les habitations autour des hydrants existants et de ne pas accentuer les problèmes rencontrés dans les hameaux en matière de défense contre l'incendie.

8- PROPOSITION A M. DEGUELLE YANNICK DE L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN LONGEANT LA VOIE COMMUNALE :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de proposer à M. DEGUELLE Yannick d'acquérir une bande de son terrain longeant la voie communale cadastré A 22 situé impasse de la Fontaine au prix conseillé par les domaines soit 20 € le m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à proposer à M. DEGUELLE Yannick d'acquérir une bande de son terrain longeant la voie communale au prix conseillé par les domaines soit 20 € le m².

9- QUESTIONS DIVERSES :

a°) Création d'une régie d'avance

Mme le maire présente au Conseil Municipal la nécessité de créer une régie d'avance,
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18;
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;
Vu l'avis conforme de Monsieur le trésorier de Bréhal,

Considérant la nécessité de procéder au paiement des menues dépenses,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'instituer une régie d'avances pour le paiement des dépenses de matériel et de fournitures, pour laquelle le régisseur devra ouvrir un compte de dépôt de fond au Trésor,

DECIDE d'installer cette régie à la Mairie,

FIXE le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 500 euros,

DECIDE que le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées au moins tous les trimestres et lors de sa sortie de fonction,

DECIDE que le régisseur sera désigné par Madame le Maire sur avis conforme du comptable,

DECIDE que le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement fixé, après avis du Trésorier de Bréhal selon la réglementation en vigueur,

DECIDE que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée, après avis du trésorier de Bréhal, selon la réglementation en vigueur,

DECIDE qu'un compte de dépôt de fond sera ouvert au Trésor,

CHARGE Madame le Maire et Monsieur le trésorier de Bréhal sont chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2014

b°) Aéronautiques de l'aérodrome de Granville-Mont-Saint-Michel :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Granville-Mont-Saint-Michel.

c°) Remerciement subvention :

Madame le Maire lit au Conseil le courrier de remerciement de la ligue contre le cancer pour la subvention de 50 € que la commune lui a versée en 2014.

d°) Demande de subvention par l'association Pourkoipetit :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention par l'Association Pourkoipetit d'un montant de 200 € pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association Pourkoipetit d'Anctoville sur Boscq pour l'année 2014.
- Dit que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention sont inscrits au budget primitif 2014, compte 6574.

Monsieur CERCEL Benoît n'a pas participé au vote.

e°) Divers :

- Livret de mariage : Le Conseil valide l'idée de livret mariage à offrir aux mariés à l'issue de la cérémonie;

- Calvaire du chemin de la Croix : Madame le Maire informe le Conseil du constat de détérioration du Calvaire du chemin de la Croix. Le Conseil charge Mme le Maire de demander un devis pour la remise en état de ce calvaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

à Anctoville sur Boscq, le 15 septembre 2014

Le Maire,
Nadine BUNEL.

